



Séminaire mouillages

“ Comment planifier
et organiser les mouillages
en Martinique ”

6 octobre 2022

Palais des congrès Madiana





Introduction

La Martinique est une destination de plus en plus prisée pour la navigation de plaisance. Sa position centrale au sein des Petites Antilles, ses baies abritées, ses îlets, la présence d'Alizés constants une partie de l'année, lui confèrent les avantages à la pratique de la plaisance tant à voile qu'à moteur. Notre territoire est aussi une destination idéale pour la pratique d'activités nautiques.

Le développement des usages de la mer ces dernières années, a généré de nouveaux besoins d'organisation en matière d'aménagement des plans d'eau. Des problématiques liées aux différentes formes de mouillage en mer ont notamment émergé et ont poussé certains élus locaux à appeler à la recherche d'une vision stratégique de l'aménagement des infrastructures liées au stationnement des navires.

C'est dans ce contexte que les Présidents Olivier Marie-Reine et Lucien Saliber vous accueillent au premier séminaire mouillage marin organisé en Martinique. Cet évènement souhaité par les élus a vocation à faire état de la situation du nautisme et du mouillage en Martinique. À charge ensuite pour les acteur.rices de la mer de formuler des pistes de travail opérationnelles afin de contribuer tous à une gestion intégrée des mouillages marins en Martinique.

Bon séminaire !

Programme

* Le nom des intervenants est susceptible d'évoluer

8H : Accueil des participants



8H30 : Discours d'ouverture

Olivier MARIE-REINE, *Président du conseil de gestion, Parc naturel marin de Martinique*

Lucien SALIBER, *Président, Office De l'Eau de Martinique*

Serge LETCHIMY, *Président du conseil exécutif, Collectivité Territoriale de Martinique*



9H00 : Contexte et enjeux du nautisme

La situation actuelle du nautisme en Martinique et les grandes tendances ;
Présentation des activités et acteurs des filières ;
Chiffres-clés du nautisme ;
Enjeux socio-économiques et performance environnementale ;
Opportunités de développement et d'attractivité du territoire liés à la plaisance.

Tiphaine RIVIERE, *Chargée de mission usages, PNMM*

Les premiers aménagements pour la plaisance voient le jour en Martinique dans les années 90 ; jusqu'à devenir aujourd'hui une escale de choix dans la Caraïbe. Reconnue pour son savoir-faire technique, et ses destinations authentiques, de nombreux navigateurs font escales le long de nos côtes et dans nos baies. Les résidents se tournent également vers la mer en pratiquant de plus en plus de la petite plaisance à la journée sur des sites populaires ou encore des sports nautiques. C'est dans ce contexte qu'aujourd'hui le territoire s'organise afin de répondre à cette demande croissante, tout en préservant les enjeux en présence : sociaux, environnementaux, patrimoniaux et économiques.

Véronique TOURREL CLÉMENT  **VISIO**

Avec plus de 800 structures gravitant autour de la filière du nautisme, on observe un paysage de professionnels de l'industrie, du commerce des activités et des services très changeant. Ce dynamisme est révélateur d'une filière relativement récente et qui cherche encore à se structurer. Bien que les domaines de la réparation navale ou encore l'attractivité touristique attirent une clientèle à travers la Caraïbe, l'Europe et l'Amérique du Nord, les opportunités de développement et d'attractivité de la filière sont encore importantes. Le nautisme représente un atout économique fort pour le territoire et doit répondre à une performance environnementale.



9H20 : Comment va la mer ?

Pressions sur l'état du milieu marin liées aux activités de plaisance ;
Présentation de la qualité environnementale du littoral de Martinique ;
Revue des documents cadres de planification environnementale sur le milieu marin ;
Impacts des mouillages

Mélissa BOCALY, Office De l'Eau Martinique

Le constat de dégradation des milieux naturels est unanime, les causes en sont multiples. D'origine terrestre ou marine, l'activité humaine reste principalement à l'origine des dommages sur les milieux marins. Les activités nautiques et la plaisance en particulier, génèrent des pressions sur les écosystèmes : dégradation physique des fonds, pollution des eaux, dérangement d'espèces... En fonction des pratiques, de l'intensité des pressions et de la sensibilité des zones, les impacts diffèrent. Il en résulte une qualité dégradée du littoral du point de vue environnemental. L'installation d'infrastructures dédiées à ces activités est indispensable pour réduire ces pressions : mouillages, services associés, gestion des flux... Les démarches doivent être interconnectées afin de garantir une cohérence et satisfaire les besoins des usagers tout en préservant le milieu marin. Les documents cadre de planification environnementale pour le milieu marin fixent des objectifs à poursuivre par l'ensemble des parties prenantes.



9H40 : Échanges avec la salle



10H00 : Le cadre réglementaire

Rôles et responsabilités de chacun sur la gestion des usages sur le plan d'eau ; définitions et réglementations du mouillage hors des ports ; les outils de gestion du Domaine Public Maritime (AOT, ZMEL, Plans de balisage...)

Nicolas Le BIANIC, Directeur de la Mer Martinique

Les responsabilités en mer sont multiples dans le cadre de la plaisance. Des services de l'Etat aux maires en passant par les gestionnaires portuaires ou les chefs de bord, chacun est responsable à son niveau de la sécurité du plan d'eau et de la navigation. Le manque de place dans les ports entraîne une forte fréquentation aux mouillages. Différents outils de gestion existent pour organiser ces usages en mer. Les demandes d'AOT, l'aménagement de ZMEL, les plans de balisages des communes ou encore l'instauration de réglementations dédiées, font partie du panel réglementaire existant. Un partage du cadre réglementaire permet d'identifier les leviers d'actions pour une meilleure organisation du plan d'eau.



10H20 : L'accompagnement des porteurs de projets :

Dispositifs de financement existants, démarches d'accompagnement technique disponibles.

Loïc MANGEOT, Office De l'Eau Martinique

L'Office De l'Eau, l'Etat, mais aussi l'Europe ou les collectivités mettent à disposition un certain nombre de mécanismes d'accompagnements qu'ils soient techniques ou financiers afin de soutenir les porteurs de projets, dans le cadre de la réalisation de mouillages. Il est indispensable que ces dispositifs soient connus et partagés afin d'être mieux appréhendés par les potentiels bénéficiaires.



10H50 : Échanges avec la salle



11H15 : La stratégie mouillages en Méditerranée

Frédéric Villers, *Chargé de mission délégation de façade Méditerranée* / DIR PACA Corse OFB  **VISIO**

Contexte initial du Nautisme et du mouillage en Méditerranée
Nécessité d'une vision globale de la mise en place d'outils de gestion du domaine public maritime.

» Méthodologie et outils utilisés pour élaborer une stratégie mouillage en méditerranée

La façade Méditerranée de la France hexagonale est un haut lieu de la plaisance mondiale. Pour faire face au défi d'accueillir à la fois une plaisance modeste et luxueuse, dans un environnement extrêmement fragile, les parties prenantes se sont accordées sur la mise en place d'une « stratégie mouillages » pilotée par la Préfecture maritime dans le cadre du Plan d'actions pour le milieu marin. Cette démarche a permis le recueil des besoins de chaque territoire, de fixer des priorités et de mutualiser les outils et les aides financières à travers notamment un appel à projet. Le partage de cette expérience déployée dans un environnement différent de celui de la Martinique, est vu comme un enrichissement à apporter aux réflexions locales.



11H45 : Échanges avec la salle



12H00 : Pause déjeuner
Restaurant Le Deck



13H30 : Table ronde 1, paroles aux élus

Les maires de :

M. RAPHA, maire de St Pierre  **VISIO**

M. RENE-CORAIL, maire des Trois Ilets

M. LARCHER, maire des Anses d'Arlet

Représentant du maire du Marin

Les maires des communes littorales de Martinique tiennent une place importante dans la gestion de la bande côtière, de part leurs responsabilités sur les 300m longeant leur territoire. Le retour d'expérience des projets finalisés ou en cours, l'expression des besoins et des visions, ou encore l'identification des freins rencontrés, permettront de lancer des échanges sur les démarches à entreprendre pour accompagner et structurer la planification de cet espace côtier.



14H10 : Échanges avec la salle



14H30 : Table ronde 2, paroles aux usagers de la mer

Pierre Walter VARKALA, Association des excursionnistes

Walter WARGNIER, représentant des structures de plongée sous-marine

Jean-Michel COTREBIL, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Guy Alex REMY-ZEPHIR, association des plaisanciers du Carbet

Tous pratiquants du plan d'eau, voire utilisateurs temporaires ou réguliers de mouillages, les usagers de la mer sont concernés au premier ordre par les projets d'aménagements et d'équipements des zones qu'ils fréquentent. Les activités professionnelles ou de loisirs doivent pouvoir continuer à disposer de l'espace nécessaire à leurs pratiques sans concurrence. De plus, les activités nautiques sont dépendantes d'une bonne qualité de l'eau et des paysages marins et sous-marins. L'occasion sera donnée à tous d'exprimer ses besoins ou difficultés rencontrées.



15H10 : Échanges avec la salle



15H30 : Table ronde 3, paroles aux gestionnaires de mouillages de la Caraïbe

Nichalan MYES, SLASPA (Saint Lucia Air and Sea Ports Authority) 

Simon JEAN-JOSEPH, Société Antillaise d'Exploitation des Ports de Plaisance

Xavier DELLOUE, Parc National de la Guadeloupe

Myriane MECENO, CAESM

Cynthia REGIS, CAP Nord

Axel VILLARD-MAUREL, CACEM

L'arc caribéen est reconnu comme une destination « plaisance » incontournable. De nombreux sites convoités bénéficient déjà d'aménagements de mouillage et de services connexes attractifs pour les navigateurs. Les retours d'expériences des gestionnaires d'ici et d'ailleurs apporteront des éléments de discussions pour les territoires qui restent encore à aménager.



16H10 : Échanges avec la salle



16H30 : Clôture du séminaire



Synthèse du séminaire

Michéla ADIN, Directrice Générale de l'Office de l'Eau de Martinique



Propositions pour élaborer une stratégie mouillage en Martinique

Aude BRADOR, Directrice Déléguée Parc Naturel Marin de Martinique

Les échanges de la journée permettront de dresser le bilan du territoire et de proposer des perspectives de travail. Il s'agit de dégager les priorités pour répondre aux enjeux de préservation de l'environnement marin ainsi qu'à l'accompagnement vers une économie bleue durable.



Conclusion

Lucien SALIBER, Président de l'Office de l'Eau de Martinique, Président de l'Assemblée de la CTM

Quelques définitions

Nautisme : ensemble des activités sportives pratiquées sur l'eau, en particulier la navigation de plaisance.

Plaisance : navigation pratiquée dans un cadre sportif ou de loisir.

Mouillage : terme de marine qui désigne à la fois le lieu, l'action et le matériel utilisé pour sécuriser et immobiliser un navire.

Mouillage forain : lorsqu'il est effectué avec le matériel qui se trouve à bord (dans la mesure où l'ancre est remontée à chaque mouvement du navire).

Mouillage fixe : lorsque les équipements (système d'ancrage fixé sur le domaine public maritime, chaîne et bouée munie d'un anneau) restent en poste même en l'absence de navire

Mouillage écologique : mouillage fixe limitant l'impact environnemental en supprimant le ragage et limitant l'emprise au sol grâce à une ligne de mouillage et un système d'ancrage adaptés.

Ragage : frottement de la ligne de mouillage sur les fonds marins impactant significativement les habitats.

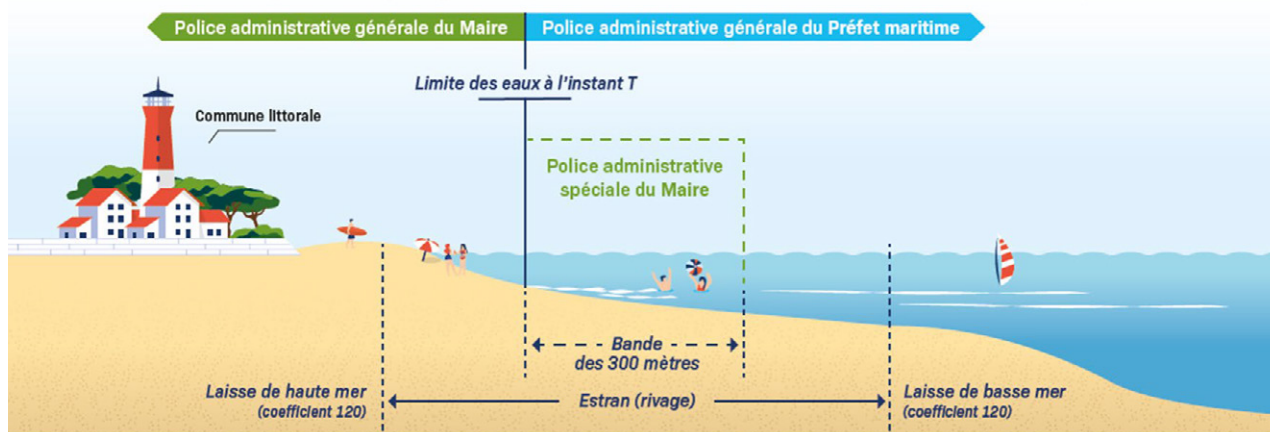
Eaux grises : eaux usées issues des eaux de lavage (douche, vaisselle, lessive, nettoyage du pont, ...).

Eaux noires : eaux usées produites par l'utilisation des toilettes du bateau.

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES


LE PARTAGE DE COMPÉTENCES EN MER

Le schéma suivant présente le partage de responsabilités entre le Maire et le Préfet maritime sur un espace maritime.



Glossaire

AOT :	Autorisation d'Occupation Temporaire
DPM :	Domaine Public Maritime
DSP :	Délégation de Service Public
ZMEL :	Zone de Mouillage à Equipement Léger
ZMO :	Zone de Mouillage Organisée
DSB :	Document Stratégique de Bassin
SDAGE :	Schéma Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux
PNMM :	Parc Naturel marin de Martinique
OFB :	Office français de la biodiversité
ODE :	Office De l'Eau Martinique
DM :	Direction de la mer
CROSS AG :	Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage Antilles-Guyane



INFORMATIONS PRATIQUES *sur le mouillage :*

Un navire est libre de s'ancrer temporairement là où il est sécuritaire de le faire. Toutefois il est interdit de détruire, mutiler, et d'enlever 16 espèces de coraux en Martinique et en Guadeloupe (arrêté ministériel du 25 avril 2017). Il est également interdit de détruire des herbiers et de limiter les capacités des tortues marines à s'alimenter (arrêté ministériel du 14 octobre 2005).

*Pour plus d'info
sur les zones réglementées :*



NOUS CONTACTER

0596 48 47 20
contact@eaumartinique.fr
www.eaumartinique.fr

NOUS SITUER

7 Avenue Condorcet
BP 32
97201 Fort-de-France